



Strasbourg, le 11 février 2021

à Monsieur l'Inspecteur d'Académie
65 avenue de la Forêt Noire
67 000 STRASBOURG

Objet : Mouvement intra et circulaire correspondante

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Depuis la nouvelle loi Fonction Publique, les élus, représentants des personnels, ne sont plus partie prenante du mouvement en CAPD. Les opérations de mouvement sont depuis entachées de doute et de méfiance de nos collègues. En conséquence, plus le dialogue social sera sincère et réel entre les représentants des personnels et l'administration, plus la confiance sera restaurée. Transparence et communication devront être de mise tout au long des opérations de mutations intra départementales.

Ainsi par ce courrier, nous portons à votre attention, les remarques et demandes suivantes, en amont de la parution de la circulaire du mouvement 2021.

Pour un mouvement réussi, les enseignants du premier degré ont besoin d'une circulaire précise et compréhensible : dates, phases, modalités. Nos collègues doivent connaître le déroulement exact, ainsi que le fonctionnement précis du mouvement. Il n'est pas envisageable qu'ils découvrent au dernier moment une nouvelle phase non prévue (comme celle de juillet en 2020), ou une modalité changeante (celle du critère discriminant en cas d'égalité de barème). La circulaire doit être accompagnée par des annexes explicites et complètes, avec des modalités précises. On pensera à l'annexe XII par exemple, qui manquait par trop de précision.

Afin d'ajuster au mieux sa saisie de vœux, un enseignant a besoin de connaître parfaitement le fonctionnement de l'algorithme qui régit le mouvement : MVT1D. Tout participant au mouvement doit pouvoir organiser ses vœux en toute connaissance de cause. « Ce que l'on conçoit bien s'énonce clairement, et les mots pour le dire arrivent aisément ! » disait Boileau.

Nous vous demandons de réaliser un ajustement du logiciel afin de permettre à tous les participants de bénéficier des points qui leur sont dus. En 2020, énormément de bonifications avaient été oubliées (REP, ASH, début de carrière...) et les collègues s'étaient vu contraints de se manifester pour obtenir leur dû. Cette saisie manuelle, fastidieuse et source d'erreur, représente une surcharge de travail pour les services, qui pourrait être évitée par un meilleur calibrage de MVT1D.

Concernant la saisie des vœux, il faut permettre à tous les participants du mouvement d'avoir accès à la liste des postes au moment de l'ouverture du serveur, ce qui n'a pas été le cas en 2020. Le retard d'ouverture du serveur, alors que la date était connue bien à l'avance, nuit au sérieux du dispositif, et génère des messages inutiles de la part des collègues inquiets.

Nous demandons également que les collègues en congé parental au 1/09 puissent participer au mouvement. Il s'agit là d'une règle discriminante de notre circulaire. En effet, sous prétexte de ne pas être en poste à la rentrée, elle ne permet pas de saisir l'opportunité d'obtenir un poste parfois attendu depuis longtemps.

La saisie obligatoire d'un vœu large pour une victime de mesure de carte scolaire est particulièrement injuste.

Ainsi, au titre de la conservation des bonifications jusqu'à obtention d'un poste à titre définitif (ASH, REP/REP+, mesure de carte scolaire...), nous demandons, que les collègues concernés, obtenant un poste à titre définitif sur un vœu large, puissent continuer à bénéficier de cette bonification. Et ce, jusqu'à l'obtention d'un de leur vœu précis à titre définitif.

Le vœu large ne constitue pas une sélection précise, tant dans la zone que dans le type de poste. Dans le cas contraire, ils se verraient affectés à titre définitif sur un poste non choisi, et dans une zone qui peut être vaste, sans possibilité d'utiliser le bénéfice de leur bonification due.

Enfin, nous ne sommes pas favorables à la multiplication des postes à profils, et nous demandons que leurs fiches de poste comprennent un volet rémunération où les montants indemnitaires sont exposés.

Dans l'attente de vos réponses, veuillez agréer, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, l'expression de nos respectueuses salutations.

Laure TREMOLIERES et Didier CHARRIE
co-secrétaires départementaux du Bas-Rhin

